CESER
Conseil économique, social et environnemental régional

Commission 2 "Développement économique et innovation"
Rapporteurs : Michel Pier JEZEQUEL et Maryse QUEFFELEC

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Évolution des statuts de l'agence régionale de développement économique Bretagne Développement Innovation (BDI) »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional propose une double évolution des statuts de BDI, portant sur sa mission et ses priorités thématiques d'une part et sur sa structuration, son fonctionnement et sa gouvernance, d'autre part.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER partage le constat fait en introduction, selon lequel l'agence a « rempli sa mission sur de nombreux points ». Il aurait toutefois apprécié que l'état des lieux soit étayé par des données plus précises, sur les réussites comme sur les axes d'amélioration (l'idée qu'il serait nécessaire de « renforcer son ancrage dans les réalités territoriales de la Bretagne », en particulier, nous semble particulièrement vague).

Au vu des constats ainsi posés, le CESER salue l'évolution statutaire de BDI au service d'une plus grande agilité de l'agence. Nous signalerons en particulier le renforcement du rôle de l'assemblée générale et le repositionnement des entreprises dans la gouvernance. Le CESER comprend aussi dans cette évolution des statuts le souhait de resserrer les liens entre l'agence et le Conseil régional, qui présidera le Conseil de surveillance et l'association.

Le CESER apprécie par ailleurs le recentrage des missions de l'agence vers la structuration de filières et l'accompagnement de celles-ci.

Le développement territorial comme axe stratégique de travail est également de bon augure. Il y a quelques années déjà, le CESER avait montré tout l'intérêt de pouvoir mutualiser des compétences d'observation économique ou de conseil stratégique au service des EPCI les moins bien dotés. Ce besoin reste probablement vrai aujourd'hui. Pour autant, le CESER s'interroge sur le modèle économique de cette activité supplémentaire, dans un contexte ou l'agence doit faire des économies. Il souhaite donc avoir des précisions sur la manière dont cette activité de conseil sera financée (quelle participation des EPCI est prévue ? Des systèmes de péréquation sont-ils envisagés ? Comment cette nouvelle mission va-t-elle s'articuler avec les autres missions de l'agence, en particulier si elle devient prioritaire, comme cela semble être indiqué ici puisque le document parle de « mobiliser des compétences sur des temps déterminés plutôt que sur des logiques de permanence » ?).

Le CESER souligne cependant une ambiguïté persistante sur la composition du collège 2 de l'association. Il est nécessaire de clarifier s'il s'agit de nommer 20 représentants du CESER (qui porteront donc la parole du CESER), ou 20 représentants des partenaires sociaux (et porteront alors chacun la parole de leur organisation). Les modalités de désignation seront en effet différentes selon ce qui est recherché. Le CESER réitère son souhait de préciser ce sujet et se tient à disposition pour en échanger.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Évolution des statuts de l'agence régionale de développement économique Bretagne Développement Innovation (BDI) »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité

Intervention de Michel BELLIER

Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Bretagne

Je m'exprime au nom du MEDEF Bretagne.

Nous souhaitons tout d'abord saluer la démarche engagée par la Région pour faire évoluer les statuts de Bretagne Développement Innovation (BDI). Dans un contexte de forte contrainte budgétaire et de mutations rapides de notre économie, ces ajustements sont nécessaires pour garantir à BDI plus de réactivité, d'efficacité et une meilleure complémentarité avec les autres acteurs du développement économique.

Nous approuvons tout particulièrement le renforcement de la mission de veille et d'intelligence économique, qui permettra d'anticiper les signaux faibles et d'aider nos entreprises à identifier des opportunités avant qu'elles ne deviennent des évidences pour la concurrence. La montée en puissance de la structuration filière, avec une logique transversale et intersectorielle, correspond parfaitement aux attentes des entreprises bretonnes : qu'il s'agisse d'énergies marines renouvelables, d'agritech, de cybersécurité ou de nautisme, nos entreprises ont besoin d'un guichet régional unique pour construire des alliances durables et conquérir de nouveaux marchés.

Nous saluons également la volonté de conserver un conseil de surveillance fort, tout en simplifiant la gouvernance. S'agissant du conseil stratégique, composé de chefs d'entreprise et d'experts, nous soulignons la nécessité que cette instance reflète la diversité de notre tissu économique. C'est le garant d'une action réellement ajustée aux réalités territoriales et aux enjeux de cohésion sociale : l'ancrage local ne doit pas se cantonner à des projets ponctuels, mais devenir un véritable partenariat permanent.

Cependant, nous attirons l'attention sur un point. L'adaptation à des modalités d'action « plus souples et proactives » ne doit pas se traduire par une dilution de l'expertise technique : il faut garantir que l'accompagnement reste suffisamment structuré et pérenne pour permettre aux entreprises de mener des projets d'innovation à long terme.

Enfin, nous encourageons la Région à inscrire ces évolutions dans une feuille de route claire, assortie d'indicateurs de performance et d'un suivi régulier en lien avec le MEDEF Bretagne et l'ensemble des partenaires économiques. Nous nous tenons, pour notre part, prêts à renforcer notre contribution au conseil stratégique, à partager nos retours d'expérience et à relayer les dispositifs auprès de nos adhérents.

En conclusion, la modernisation de BDI est une opportunité majeure pour maintenir et renforcer l'attractivité de la Bretagne. Nous demandons simplement à ce que cette réforme ne soit pas qu'un mouvement interne, mais qu'elle se traduise concrètement par des services plus rapides, plus ciblés et plus adaptés aux besoins du terrain. Le MEDEF Bretagne, fidèle à sa mission, restera très vigilant et pleinement engagé pour faire de cette nouvelle étape un succès partagé par toutes les entreprises bretonnes.

Je vous remercie de votre attention.